

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 21 juin 2023 à 9 h salle Peter-McGill, hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, Mairesse Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances

M. Serge Lamontagne, Directeur général

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville

M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité

Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse

Mme Marianne Giguère, Conseillère associée

Mme Despina Sourias, Conseillère associée

M. Alex Norris, Leader de la majorité
Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.
CE23 1052
Il est
RÉSOLU :
d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 juin 2023.
Adopté à l'unanimité.
10.001

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver la résiliation du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc., pour la fourniture de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement des systèmes de captation de gaz à la source et des systèmes de ventilation des Ateliers Viau, situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément à l'appel d'offres public 20-18317 (CE20 1689);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir acquitté le prix des services rendus avant la résiliation.

Adopté à l'unanimité.	
20.001 1226676001	

CE23 1054

Il est

RÉSOLU:

d'approuver un projet de bail entre la Ville de Montréal et Projet MR-63, par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à des fins de stationnement pour les organisateurs du projet pilote les QUAIS, un terrain d'une superficie d'environ 7 808 pieds carrés, situé à l'intersection des rues Brennan et Ann, constitué du lot 2 749 983 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 46 jours, à compter du 8 juin 2023, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.	
20.002 1235323005	

CE23 1055

II est

RÉSOLU:

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 247 785 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Initiatives collaboratives en créativité numérique 2022-2023 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2021-2024 :

Organismes	Montant
Exeko	50 000 \$
L'Autre Montréal	47 785 \$
La Maison de la poésie	50 000 \$
Société des arts technologiques	50 000 \$
Théâtre Junction	50 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.003 1239632002	

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, ainsi qu'une contribution en nature pour un montant équivalent à 40 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de participer à la Chaire de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA), répartis sur une période de cinq ans;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.004 1237231052	

CE23 1057

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 66 900 \$ à Projet Mikana pour la réalisation d'une murale en 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.005 1237722002		

CE23 1058

II est

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Ouranos ainsi qu'une somme équivalente de 25 000 \$ en visibilité afin de soutenir la tenue de l'événement « Adaptation Futures 2023 » qui se tiendra du 2 au 6 octobre 2023, au Palais des congrès de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.006 1238910001	

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ au Centre d'écologie urbaine de Montréal afin de soutenir la 3^e édition du Forum des amis des parcs de 2023 et autres activités connexes visant à poursuivre le développement du Réseau des amis des parcs de Montréal en 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.007 1236300001	

CE23 1060

II est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à Culture Montréal pour la réalisation d'un projet-pilote de guichet d'orientation pour les organismes culturels dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.008 1239632003	

CE23 1061

II est

- 1- d'approuver un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Communautique dans le cadre de l'événement Campus Fab City Montréal 2023 qui se tiendra du 15 au 18 juin 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service du développement économique vers le Bureau des relations internationales afin de financer cette dépense pour 2023;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.009 1235117004	

Il est

RÉSOLU:

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 63 908,17 \$ aux organismes ciaprès désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'entretien de huit murales dans le cadre du Programme d'entretien des murales - Volet 2 :

Arrondissemer	nt Organisme	Emplacement de la Murale	Année de réalisation	Montant demandé
Ville-Marie	MU	1676, rue Ontario Est	2013	20 800 \$
Ville-Marie	MU	1301 boul. De Maisonneuve Est	2014	24 300 \$
Plateau-Mont- Royal	MU	360 rue Laurier Est	2011	9 800 \$
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier	735, Notre-Dame		344,93 \$
	de Lachine inc.		2014	
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier	740, rue Esther-Blondin		1 724,63 \$
	de Lachine inc.		2010	
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier	1060-1080, rue Notre-Dame		500 \$
	de Lachine inc.		2014	
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier	10, avenue Saint-Pierre		804,83 \$
	de Lachine		2013	
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier	29, avenue Ouellette		5 633,78 \$
	de Lachine inc.		2011	

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'autoriser la cheffe de division Programmes et services administratifs au Service de la concertation des arrondissements à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.010 1237286001	

CE23 1063

Il est

- 1- d'autoriser la cession de rang hypothécaire de la Ville en faveur de la Banque de Nouvelle-Écosse, prêteur de l'organisme Mission Old Brewery, dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet d'Addenda 1 modifiant la convention de soutien financier (CE21 0459);
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la cession hypothécaire conditionnellement à ce que les conditions prévues à l'Addenda 1 soient respectées.

Adopté à l'unanimité.
20.011 1239499006

Il est

RÉSOLU:

d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la culture, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de la 189e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal qui aura lieu le 24 juin 2023, modifiant le soutien financier 2023 de 105 000 \$ à 155 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.012 1231204005	
20.012 1201204000	
	 _
CE23 1065	
Il est	
RÉSOLU:	
d'autoriser le Service de police de un projet visant à sensibiliser la pop	Secrétariat de la condition féminine,
Adopté à l'unanimité.	
30.001 1236716002	
	 _
CE23 1066	

II est

- 1- d'actualiser la grille tarifaire de la politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques externes dans le cadre de l'octroi de mandats et de l'application de l'article 604.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.
- 2- d'entériner la mise à jour de la grille tarifaire de la politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques externes.

Adopté à l'unanimité.	
30.002 1229040001	

ш	act
ш	COL

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 6 596 euros (± 10 000 CAD) à l'Association internationale des villes portuaires, pour l'année 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
30.003 1238468004
CE23 1068
Il est
RÉSOLU:
1- d'autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 \$, pour l'année 2023, à la Fondation du Centre Jacques-Cartier, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, et ce, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques-Cartier;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.004 1235117005

CE23 1069
Il est
RÉSOLU :
d'approuver la désignation de monsieur Karim Charef, chef de division - Planification des secteurs stratégiques du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour agir à titre d'observateur, pour la Ville de Montréal, au conseil d'administration de l'OBNL <i>Montreal Irish Monument Park Foundation</i> .
Adopté à l'unanimité.
30.005 1236507001

Vu la résolution CA23 14 0177 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU:

de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'un don de 100 000 \$ de la Fondation familiale Trottier qui sera attribué à la réalisation d'études et de plans dans le cadre d'un projet de centre communautaire pour le quartier de Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.		
30.006 1237951005		

CE23 1071

Vu la résolution CA23 30 06 0189 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU:

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, d'une subvention de 67 500 \$ obtenue dans le cadre du Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture du ministère de la Sécurité publique pour le financement du projet Mouve-toi;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.		
30.007 1238394003		

CE23 1072

Vu la résolution CA23 14 0178 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 6 juin 2023;

II est

RÉSOLU:

1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte du soutien financier, reçu par l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, totalisant la somme de 68 630 \$ provenant d'une convention d'aide financière accordée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

2-	d'augmenter, en conséquence, l' Michel–Parc-Extension.	enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-
Add	opté à l'unanimité.	
30.0	008 1239298001	
	_	
CE	23 1073	
	la résolution CA23 14 0179 du c te du 6 juin 2023;	onseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en
ll e	est	
RÉ	SOLU:	
1-	Montréal, métropole du Québec reçue par l'arrondissement de Sécurité publique du gouverne	de Montréal, conformément à l'article 144 de la <i>Charte de la Ville de</i> (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la subvention de 80 000 \$, /illeray–Saint-Michel–Parc-Extension, provenant du ministère de la ment du Québec concernant le Programme de prévention de la ts et la culture dans le cadre du Fonds d'action contre la violence;
2-	d'augmenter l'enveloppe budgé Extension en conséquence de la	taire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc- réception de cette somme.
Add	opté à l'unanimité.	
30.0	009 1239298002	
	_	
CE	23 1074	
Vu	la résolution CA23 210132 du co	nseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 juin 2023;
ll e	est	
RÉ	SOLU:	
1-	de Montréal, métropole du Québ l'arrondissement de Verdun, d'un soutien aux activités sportives e	de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville ec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par le subvention de 4 800 \$ (non taxable) provenant du Programme de t de loisirs nautiques 2023 de l'organisme Sport et Loisir de l'Île de versée à l'organisme NAVI Espace Nautique inc. pour la tenue de yak et de planche à pagaie »;
2-		de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction irs et de développement social (DCSLDS).
Ado	opté à l'unanimité.	
30.0	010 1235163005	
	_	

Vu la résolution CA23 14 0174 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 6 juin 2023;

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 123 584,75 \$, taxes incluses, relatifs aux travaux de décontamination financés par le Service de l'environnement dans le cadre des travaux de mise à niveau du garage d'entretien de Saint-Michel (CE21 1838);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.011 1238462002	

CE23 1076

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021 de 2 160 000 \$, du « Programme d'accélération des grands projets », vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), afin de financer la réalisation d'études de certains grands projets à la Division des grands projets de mobilité;
- 2- d'approuver une augmentation de 2 160 000 \$ des budgets en revenus et en dépenses 2023 du SUM provenant des surplus affectés 2021 (Volet Programme d'accélération de grands projets);
- 3- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.012 1238435001		

CE23 1077

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

1- d'approuver la proposition de règlement soumise par Lyan Lavallée pour la somme de 175 000 \$, en règlement complet de toute réclamation à son égard visée par la demande en justice intentée par la Ville de Montréal dans le dossier du Groupe Accurso;

Adopté à l'unanimité. 30.013 1236684003 CE23 1078 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter. Il est RÉSOLU: d'autoriser le service des affaires juridiques à déposer les procédures requises afin de demander la permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc. Adopté à l'unanimité. 30.014 1238471001 CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1. d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaîne génération; 2. d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	2-	d'autoriser le contrôleur général de la Ville de Montréal à signer tout document nécessaire en relation avec le règlement hors Cour.
CE23 1078 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter. Il est RÉSOLU: d'autoriser le service des affaires juridiques à déposer les procédures requises afin de demander la permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc. Adopté à l'unanimité. CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	Add	opté à l'unanimité.
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter. Il est RÉSOLU: d'autoriser le service des affaires juridiques à déposer les procédures requises afin de demander la permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc. Adopté à l'unanimité. CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	30.0	13 1236684003
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter. Il est RÉSOLU: d'autoriser le service des affaires juridiques à déposer les procédures requises afin de demander la permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc. Adopté à l'unanimité. CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.		
La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter. Il est RÉSOLU: d'autoriser le service des affaires juridiques à déposer les procédures requises afin de demander la permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc. Adopté à l'unanimité. 30.014 1238471001 CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	CE	23 1078
aux délibérations et de voter. Il est RÉSOLU: d'autoriser le service des affaires juridiques à déposer les procédures requises afin de demander la permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc. Adopté à l'unanimité. 30.014 1238471001 CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	L'ét	ude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
RÉSOLU: d'autoriser le service des affaires juridiques à déposer les procédures requises afin de demander la permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc. Adopté à l'unanimité. 30.014 1238471001 CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.		
d'autoriser le service des affaires juridiques à déposer les procédures requises afin de demander la permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc. Adopté à l'unanimité. 30.014 1238471001 CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	II e	st .
permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc. Adopté à l'unanimité. 30.014 1238471001 CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	RÉ	SOLU:
CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	per	mission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par
CE23 1079 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	Add	opté à l'unanimité.
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	30.0	14 1238471001
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.		
 Il est RÉSOLU : 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité. 	CE	23 1079
 RÉSOLU : 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité. 	L'ét	ude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité. 	II e	st
modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération; 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	RÉ	SOLU:
nom de la Ville. Adopté à l'unanimité.	1-	
	2-	
30.015 1239828004	Add	opté à l'unanimité.
	30.0	15 1239828004
		

CE22 4000
CE23 1080
II est
RÉSOLU:
1- d'abroger la résolution CE23 1043;
2- de recommander au conseil municipal :
- d'abroger la résolution CM23 0674;
3- de recommander au conseil d'agglomération :
- d'adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île.
Adopté à l'unanimité.
30.016 1229575001
CE22 4004
CE23 1081
Vu la résolution CA23 22 0194 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 5 juin 2023;
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règleme intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lo 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans cadre d'un programme de logement social », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente
Adopté à l'unanimité.
40.001 1237680004
CE23 1082
Vu la résolution CA23 27 0146 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en da du 5 juin 2023;
II est
RÉSOLU:
de prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2022, du rapport de l'exercic des activités déléguées au 15 mars 2023, ainsi que du rapport semestriel d'évolution budgétaire au mars 2023 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles pullarrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

rarrondissement de Mercier–⊓ochelaga-Malsonneuve.

Adopté à l'unanimité.
60.001 1233515001

Vu	la	résolution	CA23	30	06	0216	du	conseil	d'arrondissement	de	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-
Tre	Trembles en date du 6 juin 2023;										

Il est

RÉSOLU:

de prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2022, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2023 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2023.

Adopté à l'unanimité.	
60.002 1237960004	
CE23 1084	
II est	
RÉSOLU:	
de prendre acte du dépôt de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 29 mai 2023, relative projet de pétition « Travaux de construction de conduites et de réaménagement sur l'avenue Somerle conformément à l'article 9 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droit responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).	ed »,
Adopté à l'unanimité.	
60.003 1233599002	
CE23 1085	
II est	
RÉSOLU:	
de prendre acte du dépôt des états financiers 2022 de BIXI Montréal conformément à l'article 4.2.4 l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.	1 de
Adopté à l'unanimité.	
60.004 1238848021	
Levée de la séance à 10 h 47.	
70.001	

Emmanuel Tani-Moore

Greffier de la Ville

Dominique Ollivier

Présidente du comité exécutif